

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



L'invasion du Koweït par l'Irak

■ Le 2 août, le Conseil s'est réuni et a condamné l'invasion du Koweït par l'Irak. Dans une résolution, il a exigé le retrait immédiat des forces irakiennes du territoire koweïtien et a exhorté les deux pays à entreprendre immédiatement des négociations intensives. L'Irak a déclaré au Conseil que le «gouvernement provisoire libre du Koweït» lui avait demandé son aide pour rétablir la «sécurité et l'ordre» dans le pays. Les États-Unis ont accusé l'Irak d'avoir soigneusement planifié l'invasion. «L'Irak a envahi le Koweït, puis organisé le coup d'État, dans un effort aussi éhonté que trompeur pour essayer de justifier ses actions», a déclaré l'ambassadeur américain Thomas Pickering au Conseil.

Quatorze des quinze membres du Conseil ont sanctionné la résolution 660, que le Canada avait coparrainée. Le Yémen n'a pas voté, car son délégué n'avait pas reçu d'instructions au moment du scrutin. Quatre jours plus tard, soit le 6 août, le Conseil a adopté la résolution 661 qui imposait des sanctions économiques et commerciales complètes contre l'Irak. Treize des membres du Conseil ont appuyé la résolution (le Yémen et Cuba se sont abstenus) et, avec des mots durs rarement employés par l'organisme, ils ont sanctionné la décision du Conseil, à savoir que tous les États devaient dès lors appliquer les directives suivantes :

interdire l'importation dans leurs territoires respectifs ... de tout bien ou produit provenant du Koweït ou de l'Irak; empêcher toute activité de leurs ressortissants, ou dans leurs territoires, qui pourrait favoriser ... l'exportation ou le transit de tout bien ou produit provenant de l'Irak ou du Koweït... Interdire la vente ou la fourniture à toute personne ou à tout organisme en Irak ou au Koweït, par leurs ressortissants, ou depuis leurs territoires, ou encore avec des navires bat-

tant leur pavillon, de tout bien ... y compris des armes ou tout autre matériel militaire, peu importe que ces éléments proviennent ou non de leurs territoires, mais à l'exclusion des fournitures destinées strictement à des fins médicales et, dans des circonstances humanitaires, des aliments ... [et] il est décidé qu'aucun État n'offrira au gouvernement de l'Irak, ni à quelque entreprise commerciale, industrielle ou d'utilité publique que ce soit en Irak ou au Koweït, des fonds ou d'autres ressources financières ou économiques... (Texte officieux)

Le Canada a coparrainé la résolution 661, tout comme il l'avait fait pour la résolution précédente.

Le Sahara occidental

■ Le 27 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité un plan de paix pour le Sahara occidental, et il a exhorté le Maroc et les guérillas du Polisario à prolonger indéfiniment le cessez-le-feu provisoire. La résolution 658 prévoit que le plan de paix serait mis en oeuvre sur trente-cinq semaines, au cours desquelles un référendum aurait lieu sous la surveillance de l'ONU. Les 75 000 autochtones du Sahara occidental devraient alors choisir entre l'indépendance, sous la direction du Polisario, ou le statu quo, sous la gouverne du Maroc.

Le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar s'est dit optimiste quant à la tenue d'un tel référendum au début de 1991.

Le Moyen-Orient

■ Le 31 mai, le Conseil a prolongé de six mois le mandat de la Force des Nations-Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), qui est déployée sur les hauteurs du Golan. Elle compte notamment 227 observateurs militaires canadiens. Le 1^{er} août, le mandat de la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban (FINUL) a lui aussi été prolongé.

Par ailleurs, le Conseil s'est réuni le 3 mai pour continuer son débat sur la question de l'établissement de nouveaux colons juifs soviétiques dans les territoires occupés. Le 25 mai, le Conseil s'est réuni pour

la première fois à Genève (Suisse). Il s'est déplacé ainsi par suite d'un compromis dont l'objet était de permettre au président de l'OLP, Yasser Arafat, de participer au débat sans risquer de se voir refuser un visa par les États-Unis, à supposer qu'il ait tenté de prendre la parole à New York. La réunion a été convoquée par suite d'une recrudescence de la violence dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie, après que sept Palestiniens eurent été abattus par un Israélien dont on pense qu'il souffrait d'une maladie mentale. Pendant un discours, M. Arafat a demandé la constitution d'une force internationale pour protéger la population arabe.

Le 31 mai, les États-Unis ont opposé leur veto à une résolution en vertu de laquelle une commission aurait été envoyée dans lesdits territoires pour établir la meilleure façon d'y garantir la sécurité des Palestiniens. Le Canada et les treize autres membres ont voté en faveur de la résolution. Après la réunion, un porte-parole des États-Unis a déclaré à la presse que Washington privilégiait une solution en vertu de laquelle le Secrétaire général enverrait un représentant personnel dans la région. Le 13 juin, après s'être réuni avec le Secrétaire général, l'ambassadeur d'Israël, M. Jochanan Bein, a annoncé que son pays était disposé à recevoir le représentant de l'ONU, qui «pourrait aller où bon lui plairait en Israël».

Chypre et le déficit des opérations de maintien de la paix

■ Le 19 juillet, le Conseil s'est réuni et a sanctionné le plan qu'avait élaboré le Secrétaire général pour aider les Chypriotes grecs et turcs à en arriver à un règlement négocié de leur conflit. Dénonçant l'enlisement des négociations, le Secrétaire général a affirmé que le moment était venu de cesser de part et d'autre de récriminer, et de se concentrer plutôt sur la promotion de la réconciliation.

Le geste du Conseil suit une décision qu'il a prise le 15 juin pour approuver, une fois de plus, un prolongement de six mois du mandat de la Force des Nations-Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Pendant la réunion du Conseil, le Canada et sept autres membres ont émis une déclaration qui soulignait les problèmes

financiers auxquels la Force fait face, notamment la baisse des contributions volontaires.

Précisant qu'ils étaient très inquiets et que la situation imposait injustement un fardeau aux États membres fournissant des contingents à la Force, les huit pays ont fait valoir que celle-ci devrait être financée à même les contributions mises en recouvrement, au lieu de dépendre des contributions volontaires. L'année dernière, le déficit accumulé atteignait presque 115 millions de dollars US.

La question se fait d'autant plus pressante que les membres du Conseil s'interrogent sur les opérations de maintien de la paix à venir. Les récents progrès accomplis dans les négociations entre les cinq membres permanents du Conseil et les parties au conflit cambodgien ont fait grandir l'espoir que l'ONU joue là-bas un rôle important relativement au maintien de la paix et à la surveillance des élections. Le 28 juin, le Secrétaire général a communiqué au Conseil une demande émanant du président intérimaire d'Haïti, M^{me} Ertha Pascal-Trouillot, qui réclamait l'aide de l'ONU pour organiser des élections.

À mesure que l'on fait appel à l'ONU pour surveiller des élections, certains membres de l'Assemblée générale se disent inquiets face à ce nouveau rôle. Des pays tels que Cuba et la Colombie craignent que, dans l'avenir, le Conseil profite de cette nouvelle fonction pour s'ingérer dans les affaires des pays. Ils préféreraient que toute mesure intéressante des élections soit débattue et définie à l'Assemblée générale, où le pouvoir des membres permanents est moindre.

Le 4 mai, le Conseil a prolongé de six mois le mandat du Groupe d'observateurs des Nations-Unies en Amérique centrale (ONUCA). La résolution à cet égard a été adoptée à condition que l'intervention du Groupe pour le maintien du cessez-le-feu et la démobilisation des *contras* nicaraguayens cessent le 10 juin au plus tard. Le 8 juin, le Conseil a repoussé l'échéance au 29 juin 1990, et le 27 du même mois, une cérémonie a eu lieu au Nicaragua pour marquer la démobilisation finale. □

— TREVOR ROWE